

CONVENTION FINANCIERE

Préambule

Dans le cadre de la démarche "Université de Lille" les trois universités Lille 1 -Lille 2 - Lille 3 ont décidé d'engager des opérations de communication de façon concertée.

Par accord entre les trois universités, l'Université Lille 1 a supporté un certain nombre de dépenses communes.

Entre

L'Université Lille 1, Sciences et Technologies,
située Cité Scientifique, 59655 Villeneuve d'Ascq
Représentée par son Président, M. Philippe ROLLET

et

L'Université Lille 3, Sciences Humaines et Sociales,
située Domaine Universitaire du Pont de Bois,
BP 60149, 59653 Villeneuve d'Ascq Cedex
Représentée par sa Présidente, Fabienne BLAISE

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 – Objet de la convention

La présente convention a pour objet, à partir de la liste des dépenses communes aux trois universités, de définir le montant à reverser par l'Université Lille 3 à l'Université Lille 1.

Article 2

Les dépenses communes de communication portées par l'Université Lille 1 au titre de l'Université de Lille sont listées en annexe 1.

Article 3

L'Université Lille 3 prend en charge 1/3 des dépenses visées à l'article 2.

Article 4 - Modalités financières

Il est prévu que la somme soit versée en une seule échéance, sur présentation d'une facture, à l'ordre de Mme l'Agent Comptable de l'Université Lille 1, à la signature de la présente convention.

Article 5 - Année d'application

La présente convention s'applique pour l'année civile 2014.

Article 6 - Modification

La présente convention peut être modifiée par voie d'avenant.

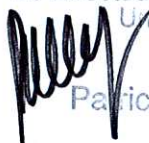
Article 7 - Litiges

Tous les litiges auxquels la présente convention pourra donner lieu tant pour sa validité que pour son interprétation, inexécution seront portés devant les juridictions compétentes de Lille.

Fait à Villeneuve d'Ascq, en 4 exemplaires originaux, soit deux pour chaque partie.

Pour l'Université Lille 1

le ^{Pour le Président}
Le Directeur Général des Services
Université Lille 1



Patrice SERNICLAY

Philippe ROLLET
Président

Pour l'Université Lille 3

le

Fabienne BLAISE
Présidente

Destinataires :

COMOP Université de Lille
Anne DE LAMOTTE, présidence / Lille 2
Laurence DEMAY, communication / Lille 3
Nadine DEPIROU, service financier / Lille 1

le 31 octobre 2014

Dépenses communication Université de Lille

Dans le cadre du rapprochement des 3 universités lilloises, la création et le lancement d'une nouvelle identité et la mise en place d'actions et de supports de communication communs, les dépenses «Université de Lille» suivantes ont été engagées **sur le budget communication Lille 1**.

Conception du logo Université de Lille	48 000,00 €
Indemnisation des 3 agences de communication non-retenues	4 500,00 €
Objet pub / fabrication de boîtes clic-clac	1 000,00 €
Dépôt du logo à l'INPI	320,00 €
Insertion d'une page quadri dans le guide après-bac de l'ONISEP	2 220,00 €
Total au 31 octobre 2014	56 040,00 €

Ces dépenses seront refacturées à Lille 2 et Lille 3 à hauteur d'1/3.

A votre disposition pour toute précision à ce sujet.

Béatrice BERNARD
Directrice de la communication